

Comité Interentreprises de Santé et de Sécurité au Travail LE HAVRE

MISSIONS

Rendre plus efficace la prévention des risques professionnels sur les sites les plus dangereux en organisant la coordination des CHSCT d'un même bassin de risques majeurs

- Mis en place par le Préfet dans le périmètre d'un PPRT

- Composé de représentants du CHSCT de chaque établissement comprenant au moins une ICPE AS

Comité Interentreprises de Santé et de Sécurité au Travail LE HAVRE

MISSIONS

Concertation entre les différents CHSCT pour prévenir et limiter les risques professionnels liés aux interférences

- Aider les CHSCT à agir en cohérence :

- pour mieux protéger la santé et la sécurité du personnel

- pour se prémunir contre les risques liés aux éventuelles

interférences

- Développement progressif d'une culture de prévention

Comité Interentreprises de Santé et de Sécurité au Travail LE HAVRE

MISE EN PLACE

Arrêté Préfectoral du 12 mars 2012

Réunion constitutive : 2 juillet 2012

- **Adoption Règlement intérieur**
- **Bureau du CISST**
- **Création d'un groupe de travail « Transports et Circulation »**

2^{ème} réunion : 16 octobre 2012

Prochaine réunion : 9 avril 2013



Comité Interentreprises de Santé et de Sécurité au Travail LE HAVRE

GRUPE DE TRAVAIL « Transports Circulation »

1 réunion : 4 septembre 2012

2^{ème} réunion : à fixer début janvier 2013

Axes de réflexion et de travail :

- **Diagnostic par groupe de travail (aide du CISST et des CHSCT) sur les problématiques de circulation (véhicules, convois ferroviaires, piétons...) et les conditions d'accueil des transporteurs (signalétique, parking, locaux sociaux, protocoles sécurité...)**
- **Association du GPMH au groupe de travail et au CISST**
- **Contact et association avec AUPAES**

